

ADIHBH-V

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES HABITANTS DES BAS HEURTS –LA VARENNE

8 rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND

Déclaration N° 0932009351 du 14 septembre 2004

BLOG : <http://noisy-les-bas-heurts.com>

Cette année 2008 marque nos victoires !

MAIS LE MAIRE N'ABANDONNE PAS SON PROJET !

NOTRE BILAN DEPUIS SEPTEMBRE 2004

- **Octobre 2004 :** Concertation préalable, 92% d'opposition des Noiséens et des Bryards.
- **Décembre 2004 :** Annulation des premières délibérations de création de la ZAC du « Clos aux Biches », par le Conseil Municipal.
- **Octobre 2006 :** Condamnation de la SOCAREN par le TGI de Bobigny pour démolition « arbitraire » ou « fantaisiste » des pavillons.
- **Avril 2007 :** Deux avis défavorables, à l'unanimité, de la Commission d'Enquête Publique Préfectorale.
- **Mars 2008 :** Délit de diffamation, le Président de l'ADIHBH-V est relaxé par le TGI de Paris. Appel de Mr. le Maire.
- **Avril 2008 :** Annulation de la ZAC du « Clos aux Biches » par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise. Appel de la Commune.
- **Le combat n'est pas terminé, nous comptons sur votre soutien.**

BAISSE EXCEPTIONNELLE DES COTISATIONS, REJOIGNEZ-NOUS, MERCI...

coupon à retourner à ADIHBH-V – 8 rue Pierre Brossolette 93160 Noisy le grand

Je souhaite adhérer à l'association **Je renouvelle ma cotisation sept 2008 à août 2009**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville : tél fixe :

Adresse : Mail :

membre actif : **70 €** membre bienfaiteur : **35 €** *(* minimum pour pouvoir voter aux assemblées)

Je verse un don de € **REGLEMENT** espèces chèque à l'ordre de l'ADIHBH-V